Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC…TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, située au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 7 JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025)** à dix-neuf heures trente 19 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cindy Coderre
Monsieur Steve Filteau
Monsieur Marc Landry
Monsieur Yves Rainville
Madame Nicole Lefebvre

EST ABSENTE :

Madame Samantha Dufresne

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet, Madame Germaine Champoux, adjointe à la direction et Monsieur Yvon Bruneau, remplaçant aux travaux publics.

131-07-2025
1. Adoption de l'ordre du jour

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

12.1 Inspection des cylindres – Pyromont
12.2 Inspection des échelles
12.3 Attribution du contrat de rechargement 2025
12.4 Appui au projet de kiosque - Ferme des Praz
12.5 Taxes municipales des comités
12.6 Taxes municipales des tours de télécommunication
12.7 Stationnement rue du Parc

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2025

Le procès-verbal n'ayant pas été remis avec l'envoie des documents de la séance par erreur, son adoption est reportée à la prochaine séance.

132-07-2025
3. Adoption des comptes du mois de juin 2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Landry ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés et salaires déjà payés du mois de juin 2025 au montant de cinquante-cinq mille neuf cent soixante-cinq dollars et cinquante-deux cents (55 965.52 $) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de juin 2025 au montant de dix-neuf mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-seize cents (19 243.76 $) tels que présentés pour un total global de soixante-quinze mille deux cent neuf dollars et vingt-huit cents (75 209.28 $).

Municipalité de Rémigny
785, rue Principale
Rémigny, Québec, J0Z 3H0
Téléphone 819-761-2421

DÉPENSES DU MOIS - JUIN 2025

DAS - fédérale de MAI 2025	1 178.88 $	
DAS - provinciale de MAI 2025	2 739.31 $	**3 918.19 $**
SALAIRES DES EMPLOYÉS	29 899.63 $	**29 899.63 $**
DÉBOURSÉS PAYÉS PAR CARTES DE CRÉDIT		
Visa - Stéphanie Talbot # 4530 92 **** 4012 (juin 2025)**		
Dollarama - jouets enfants pour parc	24.01 $	
Poste Canada - Petit journal - 2 enveloppes	9.87 $	
Poste Canada - Petit journal et lettre enregistrée	58.04 $	
Amazone - Ens. Balai et pelle à poussière - SVA	42.53 $	
Amazone- Miroirs et supports - SVA	155.16 $	
Amazone - Ensemble débarbouillettes - SVA	287.30 $	
Amazone - Lots de 10 crochets - SVA	19.53 $	
Amazone - Tringles à rideaux - SVA	340.23 $	
Amazone - Poubelle - SVA	64.37 $	
Amazone - Poubelle - SVA	64.37 $	
MELCC Québec - Licences quai marina et fédéral	538.08 $	
Amazone - Cintres et portant à vêtements - SVA	136.19 $	
Cloudli - téléphones adm.	146.86 $	
Wayfair - Bibliothèque - SVA	810.56 $	
Amazone - TV- SVA	390.81 $	
Amazone - TV- SVA	390.82 $	
Poste Canada - Écocentre et info biblio	35.96 $	
Pneus GBM - Pneus tracteur à pelouse	62.06 $	
Home dépôt - Table piquenique, coffre de jardin et boite urbaine parc	2 921.50 $	
Home dépôt - Gazebo, cabane en bois et Ens. De balançoire pour parc	8 710.52 $	**15 208.77 $**
Visa - Voirie # 4530 92 **** 3008 (mai 2025)**	53.22 $	
Magasin général AY - gaz tracteur pelouse	8.04 $	
Breton Thibault - verrou entrée centrale école	60.68 $	
Amazone - démarreur tracteur à pelouse	12.98 $	
Staples store - prise électrique pour gym	45.13 $	-
Canadian Tire - fournitures pour gym	63.71 $	-
Walmart - entretien pelouse et batteries pour gym	(4.13 $)	-
Amazone - crédit sur pièces de tondeuses	13.74 $	-

Walmart - eau bureau	63.34 $	-
Amazone - kit de porte coulissante pour gym	78.38 $	-
Amazone - batteries pour portatifs Écocentre	(78.38 $)	**316.71 $**
		-
Frais solution libre affaire	17.00 $	
Frais cartes affaires supplémentaires	3.50 $	**20.50 $**
		-
Total des cartes de crédit		**15 545.98 $**
		-
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro Québec - marina	35.08 $	
Hydro Québec - éclairage public	318.73 $	
Hydro Québec - Bureau municipal	1 058.66 $	
Hydro Québec - Complexe municipal	1 613.14 $	**3 025.61 $**
		-
Bell - mobilité cellulaire inspecteur	48.34 $	**48.34 $**
		-
Xerox- Location du photocopieur	202.41 $	**202.41 $**
		-
Total des prélèvements automatiques		**3 276.36 $**
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUES		
Poste Canada - timbres	345.29 $	
DBL Arpenteurs géomètres - piquetage chemin du rang 10	1 379.70 $	
Mykael Belley - remboursement dépenses formation pompier	562.28 $	
Danielle Plourde - Achats de fleurs	225.82 $	
Services informatiques Logitem - papier 11 X 17 pouces	108.94 $	
Ministre des finances Québec - solde DAS 2023	703.33 $	
Total des déboursés payés à l'avance par chèque		**3 325.36 $**
GRAND TOTAL		**55 965.52 $**

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

_____

Directrice générale par intérim

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Période de questions de l'assistance;

Aucune question.

5. Rapport de l'agente de développement

L'agente de développement fait état des dossiers en cours.

6. Rapport des travaux publics et services incendie:
6.1. Suivi entente regroupement incendie

L'entente relative au regroupement incendie a été retransmise avec les corrections relatives aux inspections des risques et l'achat du véhicule qui sera utilisé pour réaliser les inspections. La quote-part de chacune des municipalités participantes a été recalculée.

6.2. Suivi entente RISIT

Suivant la résolution prise en mai, les questions subsistantes sur l'entente à signer ont été répondues par la RISIT et le conseil est prêt à signer l'entente incendie.

6.3. Suivi entente Angliers

Suivant la résolution prise en mai, le conseil est prêt à signer l'entente incendie avec la brigade d'Angliers.

6.4. Suivi travaux pont – ligne jaune

Le responsable du chantier du pont du MTQ contactera la municipalité le mardi 8 juillet pour discuter de l'emplacement de la ligne jaune, actuellement marquée par des repaires de plastique jaune. La ligne est trop à droite à la sortie du pont, l'accotement sera inexistant si elle n'est pas déplacée.

7. Correspondance :
Informations
7.1. Réponse résolution couverture cellulaire au Témiscamingue

Décisions
133-07-2025
7.2. Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

ATTENDU QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, crées des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;
QU'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, à la députée fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon, madame Claude De Bellefeuille, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités

du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

134-07-2025
7.3. Offre d'achat chaises de bois

CONSIDÉRANT l'offre reçue de M. Yvon Bruneau pour l'achat de 6 chaises en bois dans les locaux de l'ancienne école au montant de 100 $;

CONSIDÉRANT que ces chaises, vu leur état, ne seront pas réutilisées pour des projets futurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de M. Yvon Bruneau pour l'achat de six (6) chaises de cuisine en bois au montant de 100 $.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. Rapport de l'administration;
135-07-2025
8.1. Radar pédagogique – Demande PAFFSR 2025-2028

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 9850 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 6895 $

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Marc Landry, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

CONFIRME avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8.2. PRACIM – demande garage municipal

La direction demande au conseil la permission de monter un dossier à présenter au fonds Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le transfert du garage municipal dans le bâtiment de l'ancienne scierie. Si un carnet de santé du bâtiment actuel doit être fait, la direction présentera une soumission au conseil avant d'engager des dépenses.

8.3. Marina – affichage et poubelle

Des discussions ont lieu à propos de l'affichage actuel de la marina et de la possibilité de mettre une poubelle à la Marina. Un conseiller mentionne que l'espace nécessaire pour tourner avec un bateau n'est pas suffisant pour permettre l'installation d'une poubelle et que celle-ci serait une nuisance à moins d'être située loin du quai.

8.4. Plateforme composte écocentre local

Des discussions ont lieu à propos de la mise en place d'une plateforme de compostage locale, qui pourrait être utilisé par les citoyens pour enrichir leurs jardins ou se départir de leurs déchets compostables. Le dossier devra être documenté mais la municipalité ne veut pas ajouter de travail supplémentaire.

8.5. Suivi projet mises aux normes d'installations septiques

Suivant la transmission de la liste préliminaire des résidences à inspecter établie par l'administration à l'équipe d'ingénieur de la FQM, l'ingénieure a retourné un courriel pour s'assurer que la municipalité désirait bien faire inspecter l'entièreté de la liste. Le conseil réitère son intention, mentionnant que les citoyens conformes pourront obtenir un certificat de conformité de leur installation et les citoyens non conformes seront ajoutés au projet de mise aux normes en cours.

136-07-2025
8.6. Reddition compte PAVL volet PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Cathy Bruneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Rémigny :

APPROUVE les dépenses d'un montant de 40 042.92 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321,

conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

137-07-2025
8.7. Sécurité civile – choix du modèle de gestion

CONSIDÉRANT la résolution 095-05-2025 informant la MRC du choix du modèle centralisé pour le projet de regroupement régional;

CONSIDÉRANT que seulement deux municipalités ont choisi ce modèle, la majorité ayant choisi le modèle hybride;

CONSIDÉRANT le retour de la MRC à savoir si la municipalité veut conserver son choix ou se joindre à la majorité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MODIFIER le choix du modèle pour se rallier à la majorité et participer au projet avec le modèle hybride.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

9. Dossiers des élus

Le conseiller Yves Rainville informe les membres que les caméras de sécurité ont été installées pour la saison à la Marina.

10. Suivi des réunions précédentes
138-07-2025
10.1. Vieux défibrillateur

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouveau défibrillateur pour remplacer un modèle désuet qui n'était pas le même que les autres déjà possédés;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du camping pour obtenir un appareil pour le camping;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne pourra pas vendre le vieux défibrillateur puisque l'entretien ne sera plus disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le don du vieux défibrillateur de la municipalité au Camping AY de Rémigny en échange de la signature d'une décharge de responsabilité en faveur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

11. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

La mairesse informe le conseil des sujets qui ont été discutés aux rencontres de la MRC, notamment :

- La planification des travaux régionaux par le MTQ
- La visite du député Daniel Bernard

12. Varia :

139-07-2025
12.1 Inspection des cylindres – Pyromont

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Pyromont pour l'inspections des cylindres d'oxygène des pompiers le 6 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'obligation d'inspection annuelle des cylindres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de Pyromont au montant de 736 $ plus les taxes applicables pour l'inspection des cylindres à oxygène lors de leur passage en région à la mi-août.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.2 Inspection des échelles

Une inspection des échelles des pompiers doit être réalisée annuellement selon les normes exigées par la sécurité publique. Comme le nombre d'intervention est très limité, une inspection sera réalisée cette année pour créer une référence mais ne sera pas refait annuellement tant qu'il n'y aura pas eu d'intervention.

Étant donné que la compagnie qui exécute ces inspections en région est déjà venue en juin, l'inspection sera faite lors du prochain passage en région d'une des deux entreprises, la première disponible.

140-07-2025
12.3 Attribution du contrat de rechargement 2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2025-02 pour le rechargement de 6.5 km de chemins municipaux déposé sur le SEAO le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues et les montants soumis :

- Transport D. Barrette et fils 150 588.51 $ taxes incluses
- Group Colas Québec Inc 293 603.03 $ taxes incluses

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été fait et les deux soumissionnaires étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport D. Barrette et fils au montant de 150 588.51 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

141-07-2025
12.4 Appui au projet de kiosque - Ferme des Praz

CONSIDÉRANT le projet de Kiosque fermier des propriétaires de la ferme des Praz de Rémigny;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande d'aide financière au fonds FRR volet 4 qui nécessite l'approbation de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité encourage ce genre d'initiatives et de projets qui font rayonner la municipalité dans la région et même au-delà;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER le projet de Kiosque fermier de la Ferme des Praz;

DE TRANSMETTRE une lettre d'appui aux propriétaires qu'ils pourront joindre à leur demande de financement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.5 Taxes municipales des comités

Un conseiller interroge la directrice à savoir si les comités paient des taxes municipales sur leurs propriétés. La mairesse, membres du comité Aventure Obikoba mentionne que oui l'organisme paie des taxes sur leurs chalets en location. La directrice mentionne que la plupart des comités occupent des locaux municipaux gratuitement et ne paient rien à la municipalité pour le loyer, elle souligne que c'est la contribution de la municipalité à la vitalité de ces comités mais que la municipalité pourrait charger annuellement le montant établi pour la responsabilité civile au contrat d'assurance pour les différents comités comme le font d'autres municipalités ou un montant annuel pour les loyers, la décision leur revient et ils pourront effectuer les changements qu'ils jugent nécessaires lors du prochain budget et règlement des taux et tarifs.

12.6 Taxes municipales des tours de télécommunication

Un conseiller demande de quelle façon son taxées les tours de télécommunications sur le territoire de la municipalité. La directrice vérifiera les différents lots où sont situés les tours et transmettra l'information au conseil.

12.7 Stationnement rue du Parc

Vu le questionnement de certains visiteurs du quai de la rue du Parc à savoir où ils sont autorisés à stationner, la municipalité fera l'installation d'affiche indiquant l'emplacement autorisé pour le stationnement des touristes nautiques.

13. Période de questions

Aucune question.

142-06-2025
14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur Marc Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance, il est 21 h 13.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Cathy Bruneau Mairesse	Stéphanie Talbot Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.